



Devenez notre Chargé ou Chargée de communication digitale

à compter du 1^{er} mars 2026

La ville de Melun, Ville préfecture de Seine-et-Marne, à 45 km de Paris, Melun se distingue par son offre universitaire importante et en développement, son dynamisme économique, son engagement social et sa vitalité culturelle. La Ville de Melun s'applique à offrir aux Melunais et à ses visiteurs un cadre de vie agréable, en restant à l'écoute des besoins évolutifs de sa population.



Pour ce faire, elle mise sur les compétences et l'expertise de ses 1200 agents au service de 42 000 habitants. Son organisation poursuit sa transformation. La ville se façonne et s'adapte pour répondre au projet de mandat autour de ses 4 piliers : transition écologique, amélioration du cadre de vie, tranquillité et sécurité publiques, et relations entre les habitants. Les défis sont nombreux et à la hauteur des enjeux d'une ville attractive engagée vers l'avenir.

Pourquoi nous avons besoin de vous ?

- Le départ d'un agent

Avec qui allez-vous travailler ?

Vous travaillerez au sein d'une équipe de 8 personnes répartis en pôle (digitale, éditorial et relation presse, communication culturelle et événementiel)

Quel sera votre environnement de travail ?

- Dans des locaux adaptés à l'activité, disposant d'un lieu de restauration.
- Vous travaillez au sein de l'hôtel de ville, au 2^{ème} étage

Quelles seront vos missions ?

Au sein de la Direction de la Communication et du *Pôle Digital*, le Chargé ou la chargée de communication digitale assure la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie digitale de la collectivité, avec une attention particulière portée aux réseaux sociaux et à la production de contenus numériques engageants, ainsi qu'à la mesure de performance. Il travaille en lien étroit avec le chargé de communication digitale du pôle pour garantir cohérence, créativité et efficacité.

- ✓ Vous contribuez à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de communication digitale et social media en cohérence avec les objectifs de la direction.
- ✓ Vous identifiez les plateformes sociales prioritaires selon les publics (citoyens, jeunes, partenaires, associations, etc.).
- ✓ Vous assurez une veille permanente des tendances digitales, des pratiques sectorielles et de l'e-réputation de la ville.
- ✓ Vous rédigez, adaptez et publiez des contenus éditoriaux clairs, attractifs et adaptés à chaque réseau social (Facebook, Instagram, LinkedIn).
- ✓ Vous produisez et coordonnez la création de contenus multimédias (visuels, vidéos, infographies) en interne ou avec les prestataires.
- ✓ Vous gérez les plannings éditoriaux en collaboration avec la directrice adjointe de la communication.
- ✓ Vous assurez la qualité rédactionnelle dans tous les contenus publiés.
- ✓ Vous animez, modérez et développez les communautés en ligne en temps réel (réponses aux commentaires/messages, dynamique d'échanges).
- ✓ Vous développez des formats interactifs et innovants pour renforcer l'engagement des publics.
- ✓ Vous créez et entretenir des liens avec des partenaires institutionnels et associatifs via les réseaux.
- ✓ Vous mettez en place et suivre des indicateurs de performance spécifiques à chaque canal social.
- ✓ Vous réalisez des reportings réguliers (hebdomadaires, mensuels, trimestriels) et proposer des axes d'optimisation.
- ✓ Vous utilisez des outils de monitoring et d'analytics pour mesurer l'impact des actions et ajuster les stratégies



➤ Vous reconnaissiez-vous ?

Votre maîtrise des réseaux sociaux et vos qualités rédactionnelles vous permettent de proposer des contenus adaptés au web et aux différents publics.

Fort d'une première expérience, vous coordonnez des projets transversaux.

Vos capacités d'organisation et de planification du travail ne sont plus à démontrer et vous permettent de travailler sous contraintes de temps

Vous êtes autonome, dynamique et avez un goût prononcé pour le travail en équipe

Avez-vous les aptitudes professionnelles attendues au sein de la ville, outre les compétences attendues sur le poste ?

- ✓ Qualités d'analyse, d'observation
- ✓ Rigueur et discrétion, capacités organisationnelles
- ✓ Créativité
- ✓ Disponibilité, réactivité, polyvalence, dynamisme
- ✓ Qualités relationnelles : savoir faciliter la coopération transversale, le travail d'équipe
- ✓ Savoir travailler en autonomie, prendre des initiatives et être force de proposition, tout en respectant le circuit hiérarchique
- ✓ Sens du service public (neutralité, objectivité, confidentialité, laïcité) ;
- ✓ Attaché au travail bien fait et à la qualité du service rendu ;

Et votre statut ? Votre temps de travail ?

📍 Filière administrative - Cadre d'emploi des rédacteurs – Catégorie B

📅 Emploi permanent ouvert aux titulaires ou par dérogation aux agents contractuels ;

⌚ Temps complet : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

💰 Rémunération statutaire + RIFSEEP (IFSE + CIA) + prime annuelle ;

↳ à partir de 620€ ↳ 70% du traitement de base + l'indemnité de Résidence

☀️ Vous bénéficierez de 25 jours de congés annuels + 22 RTT + 2 jours de fractionnement (sous condition)

POURQUOI REJOINDRE MELUN ?

- Contribuer à des projets significatifs qui impactent positivement le développement de la ville et la vie des citoyens.
- Travailler dans une collectivité qui valorise le développement personnel et professionnel de ses agents.
- Bénéficier d'un cadre de vie agréable, enrichi par une longue histoire et un patrimoine culturel vibrant.
- Intégrer une équipe dynamique et engagée
- Rejoindre une ville labellisée « Ville active et sportive » ; « Ville Fleurie » ; « Ville zéro Phyto » ; « Ville Eco Propre » ; Commune Donneur et Ville intranet
- De plus, nous privilégions des conditions de travail optimales et une organisation du temps de travail qui répond aux normes d'un service public performant.

Nous visons également à assurer le meilleur équilibre possible entre vie professionnelle et vie privée grâce aux initiatives suivantes :

- L'autorisation des agents de la ville à s'inscrire à des activités sportives, sur la pause méridienne
- L'accès à une salle de restauration commune ou au restaurant EOGN (à proximité de votre lieu de travail) : repas complet entre 5 et 8 €
- L'accès favorisé à la formation grâce à un plan de développement des compétences ambitieux, d'une facilité d'accès aux préparations concours, aux Validations des Acquis d'Expérience et circuits de formation en intra. Vous aurez également la possibilité de participer aux conférences sur des thématiques fortes portées par la municipalité
- Participation financière à votre prévoyance à hauteur de 7 € par mois
- Possibilité de bénéficier de congés familiaux notamment : le congé proche aidant, le congé de présence parentale et d'autorisation spéciale d'absence pour des évènements familiaux.
- Possibilité de Télétravail, 1 jour par semaine en fonction de l'organisation du service et des pics d'activité, en bénéficiant de la prime télétravail dans la limite de 282 € par an
- Versement du Forfait mobilité : participation financière de la Ville à hauteur de 75% sur vos abonnements transports, versement du forfait mobilité pour les déplacements doux (vélo, trottinette, covoiturage, ...) selon les montants réglementaires ou prise en charge de 50% vos frais de parking sous condition (Gaillardon ou Porte de Paris).
- Participation aux moments conviviaux pour engager une cohésion des services, sur deux temps de l'année, en janvier et en juillet.
- Possibilité de s'inscrire à l'amicale du personnel, permettant : l'accès à la participation aux locations de vacances, voyages, tickets cinéma, parc d'attraction, voyages.....

CANDIDATER



CANDIDATURE INTERNE/EXTERNE – Pour postuler à l'attention de Monsieur le Maire

Candidatures (lettre de motivation et CV) à adresser :

- Par courrier postal : Hôtel de Ville - 16 rue Paul Doumer 77 000 MELUN
- Par mail : recrutement@ville-melun.fr

 **■ La collectivité est engagée dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes : les candidatures féminines et masculines seront examinées avec la même attention.**

Aussi, dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la collectivité facilite leur accès aux emplois territoriaux. Egalement, dans le cadre du respect du principe de laïcité, la collectivité interdit toute discrimination fondée sur les opinions ou croyances religieuses dans le recrutement et garantit ainsi, une stricte neutralité et une égalité de chacun devant le service public.